



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - E7 - Conduire un projet de territoire ou de structure - BTSA DATR (Développement, Animation des Territoires Ruraux) - Session 2023

1. Contexte du sujet

Ce sujet d'examen porte sur la réouverture d'un musée, La Maison du Mineur et des Énergies, situé à Saint-Crespin-sur-Moine, dans le cadre de la formation BTSA DATR. Les étudiants doivent évaluer la pertinence de la réouverture, proposer des partenariats, développer des étapes de projet et concevoir un argumentaire pour intégrer le musée dans un circuit touristique.

2. Correction des questions

Question 1 : Évaluer la pertinence de la réouverture du musée La Maison du Mineur et des Énergies pour la commune de Sèvremoine. (6 points)

Cette question demande d'analyser les avantages et inconvénients de la réouverture du musée.

Raisonnement attendu :

- Prendre en compte le contexte historique et économique de la commune.
- Évaluer l'impact culturel et touristique de la réouverture.
- Considérer les enjeux de fréquentation et de financement.

Réponse modèle :

La réouverture de La Maison du Mineur et des Énergies présente plusieurs avantages pour la commune de Sèvremoine. D'une part, elle permet de valoriser le patrimoine industriel et l'histoire locale, ce qui pourrait renforcer l'identité de la commune. D'autre part, le musée pourrait attirer des visiteurs de l'agglomération nantaise, contribuant ainsi au dynamisme économique local.

Cependant, des défis subsistent. La fréquentation antérieure était faible, avec seulement 2 500 entrées par an. De plus, le manque de visibilité et la thématique peu populaire peuvent freiner l'attractivité du musée. En conclusion, la réouverture est pertinente si des actions concrètes sont mises en place pour attirer le public et optimiser la gestion du musée.

Question 2 : Formuler des propositions pour un nouveau partenariat entre la commune de Sèvremoine et l'association La Cicadelle. (3 points)

Cette question vise à identifier les causes de l'échec précédent et à proposer des solutions.

Raisonnement attendu :

- Identifier les dysfonctionnements passés.
- Proposer des modalités de collaboration claires et équitables.

Réponse modèle :

Pour assurer le succès de la réouverture, il est essentiel d'établir un partenariat basé sur la confiance et la communication. La commune de Sèvremoine pourrait proposer un cadre de gestion clair, incluant des objectifs partagés et des indicateurs de performance. De plus, il serait bénéfique d'organiser des réunions régulières pour échanger sur les activités et ajuster les actions en fonction des retours du public. Enfin, la mise en place d'une campagne de communication conjointe pourrait renforcer la visibilité du musée.

Question 3 : Développer les étapes nécessaires à la mise en place du projet de réouverture de la Maison du Mineur et des Énergies. (7 points)

Cette question demande de structurer le projet en étapes concrètes.

Raisonnement attendu :

- Établir un calendrier de mise en œuvre.
- Identifier les ressources nécessaires (humaines, financières, matérielles).
- Prévoir des actions de communication et de promotion.

Réponse modèle :

Les étapes nécessaires à la réouverture de La Maison du Mineur et des Énergies sont les suivantes :

1. **Analyse de la situation actuelle** : Réaliser un audit des activités passées et des attentes du public.
2. **Définition des objectifs** : Fixer des objectifs clairs en termes de fréquentation et d'activités.
3. **Élaboration d'un budget** : Estimer les coûts de fonctionnement et les sources de financement.
4. **Mise en place d'une équipe** : Recruter ou former des bénévoles et des salariés pour l'accueil et les animations.
5. **Communication** : Développer une campagne de communication pour promouvoir la réouverture.
6. **Ouverture au public** : Organiser un événement de lancement pour attirer les visiteurs.
7. **Évaluation** : Mettre en place des indicateurs pour évaluer la fréquentation et la satisfaction du public.

Question 4 : Concevoir un argumentaire pour persuader le comité du VAN de référencer La Maison du Mineur et des Énergies dans son parcours permanent. (4 points)

Cette question demande de créer un argumentaire convaincant.

Raisonnement attendu :

- Mettre en avant les atouts du musée.
- Identifier les bénéfices pour le circuit touristique.

Réponse modèle :

Pour persuader le comité du Voyage à Nantes de référencer La Maison du Mineur et des Énergies, il est essentiel de souligner les atouts uniques du musée. Ce site offre une immersion dans l'histoire minière de la région, avec des expositions interactives et des animations pédagogiques. En intégrant ce musée dans le parcours permanent, le VAN enrichirait son offre culturelle, attirant ainsi un public avide de découvertes historiques et patrimoniales. De plus, cela renforcerait l'attractivité de la région en proposant une diversité d'activités aux visiteurs, tout en soutenant le développement économique local.

3. Synthèse finale

Erreurs fréquentes :

- Ne pas tenir compte des éléments contextuels dans l'évaluation de la pertinence.
- Propositions de partenariat trop vagues ou non réalistes.
- Oublier d'inclure des étapes concrètes dans le plan de réouverture.

Points de vigilance :

- Veiller à bien articuler les réponses autour des enjeux locaux.
- Utiliser des exemples concrets pour illustrer les propositions.

Conseils pour l'épreuve

- Lire attentivement chaque question et identifier les mots-clés.
- Structurer vos réponses de manière claire et logique.
- Utiliser les documents fournis pour étayer vos arguments.
- Gérer votre temps efficacement pour répondre à toutes les questions.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.